

COMMUNE DE BOGEVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 octobre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 octobre 2010 à 20h30 sur convocation du Maire du 06 octobre 2010.

PRESENTS : Mmes BAUD GRASSET Dominique - BAUD-GRASSET Maryvonne - BOUVAREL Magali - GAL Catherine - ROCH Jacqueline.
 MM. BOUVIER Bernard - BOUVIER Eric - CHABRY Philippe - CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre - GAVARD Patrick - GRILLET Luc.

EXCUSES : MM. CHARDON Michael

Secrétaire de Séance : Philippe CHABRY.

CREATION POSTE SAISONNIER HIVER

Le Maire informe l'Assemblée que la saison hivernale va bientôt commencer et comme chaque année, il est nécessaire de recruter un agent saisonnier pour renforcer l'équipe du service technique en charge du déneigement de la commune.

L'agent ayant été recruté l'année dernière étant intéressé par cette offre, Monsieur le Maire propose de recruter cette personne en tant qu'adjoint technique 2^{ème} classe saisonnier, pour une période de 4 mois à compter du 15 novembre 2010 conformément à l'article 3, paragraphe 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, pour renforcer l'équipe du Service Technique.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe saisonnier, pour une période de 4 mois à compter du 15 novembre 2010, en vue de renforcer l'équipe du Service Technique pendant la période hivernale,

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire informe le conseil que le Trésor Public a demandé l'admission en non valeur d'une créance de la commune pour un montant de 185.60 € (eau 2008).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'admission en non valeur présentée par le Trésor Public et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

PRODUIT DE LA TAXE HABITATION 2011

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, le produit de la part départementale de la taxe d'habitation est transférée aux communes et communautés de communes.

Les départements n'étant plus affectataires de la taxe d'habitation, les délibérations des conseillers généraux relatives aux exonérations et abattements de taxe d'habitation cesseront donc de produire leurs effets à compter de 2011.

Il appartient donc à la commune et à l'intercommunalité d'adapter, leur politique d'abattements afin de maintenir constante la charge supportée par les ménages.

La Communauté de Communes de la Vallée Verte a délibéré début octobre en maintenant les taux d'abattements de la communauté.

Le régime des abattements de la commune étant moins favorables que ceux du conseil général, Monsieur le Maire propose de maintenir le régime d'abattement de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette proposition.

RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL « Le Get à Pan »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le bail commercial avec la SARL « LE GET A PAN » est arrivé à échéance le 14 décembre 2009 et qu'il est nécessaire de régulariser le renouvellement de ce bail.

Monsieur le Maire propose donc d'établir avec la SARL LE GET A PAN, pour une durée de 9 ans, un nouveau bail commercial, réactualisé en fonction de l'indice du coût à la construction avec effet rétroactif au 15 décembre 2009 comprenant :

- la partie existante (restaurant + habitation),

- ainsi que le rez inférieur constitué par le futur pub, dès que les travaux seront réalisés et l'autorisation d'ouverture délivrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer un nouveau bail ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

TRAVAUX EN COURS

Aménagement rez inférieur du bâtiment communal « Le Get Pan » :

Suite à l'établissement de devis pour cet aménagement, il s'avère nécessaire de procéder à une procédure de marché public.

Afin de déterminer la liste des travaux à répartir entre les responsables du Guet à Pan et la Commune, une rencontre est prévue le mercredi 20 octobre prochain.

Le loyer du futur pub devra également être débattu.

Travaux de viabilisation du terrain des « Les Chaix » :

Les travaux du futur chemin sont bientôt terminés.

La colonne d'eau potable, située dans la partie basse du terrain, va être déplacée en limite de la parcelle, sur une bande de terrain qui restera propriété de la Commune.

Après le passage du géomètre, il s'est avéré inévitable :

- De couper des arbres situés sur le domaine communal,
- De tailler des haies privées, qui, avec le temps se sont étendues sur le domaine communal.

Un rendez-vous avec les propriétaires voisins a eu lieu afin de trouver un compromis satisfaisant pour les deux parties.

M. le Maire rappelle le coût prévisionnel de l'opération : Environ 480.000 euros pour une surface d'environ 9.000 m², soit plus de 53 euros par m².

Travaux de goudronnage :

Monsieur le Maire indique les travaux de goudronnage en cours sur la commune et propose la réfection d'une partie de la route de la Tremplaz qui est dégradée, en même temps que les travaux de goudronnage de la route du Perret suite aux travaux d'assainissement et de réfection de l'ancien chemin, effectués par l'entreprise Marjollet au printemps dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette proposition.

Etude d'Assainissement « Plaine-Joux » :

Le Cabinet BIRRAUX, missionné par la commune pour une étude d'assainissement sur le secteur de Plaine-Joux, est en train d'effectuer des sondages sur le secteur concerné, avec l'aide des agents de la commune.

Eric BOUVIER souligne qu'il serait opportun de réfléchir également au classement de ce plateau lors d'une prochaine révision du PLU.

M. le Maire propose de présenter les résultats de cette étude une fois terminée, à toutes les collectivités géographiquement concernées (Onnion, Villard, Les Brasses, Annemasse Agglomération).

Projet d'Assainissement « Les Mougis » :

Le cabinet GILLET TOPO doit rendre le dossier prochainement. Un appel d'offres sera déposé en novembre, pour une opération au printemps 2011. Monsieur le Maire rappelle que pour ce dossier, la commune a obtenu une subvention de 30 % du SMDEA.

Arrivée d'Eric PAYRARD.

DOSSIERS D'URBANISME

Dossier M. et Mme BIGOT aux « Jorat »: Glissement de terrain

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de chantier sur le site a eu lieu ce mercredi.

Les travaux de remise en état de la route départementale 190, vont débuter.

Le Conseil Général va dans un premier temps, assurer le coût de la dépense (environ 150.000 euros).

Dans le même temps, il va lancer des démarches afin de savoir à qui incombe la responsabilité de ce glissement de terrain. C'est ainsi que des experts sont intervenus sur le site, afin de rendre un rapport détaillé auprès du service de la voirie du Conseil Général.

M. et Mme Jean-Michel VERDAN, propriétaires riverains de la parcelle de M. et Mme BIGOT, contestent l'attribution du permis de construire, délivré par la mairie de Bpève. Ils ont déposé un recours contentieux dans les délais impartis.

Le Conseil Municipal charge le Maire de préparer une réponse à ce recours.

ACTIVITES ASSOCIATIVES

Association « La Ruche » :

Suite à l'Assemblée Générale, un nouveau bureau a été élu au sein de l'association.

Président : Monsieur Sébastien DUBOIS

Trésorière : Madame Aurore COSTIL

Secrétaire : Madame Isabelle RIGOTTI.

Vu le nombre importants d'enfants à la cantine scolaire, il a été décidé de faire manger les enfants en 2 services.

L'association sollicite du personnel supplémentaire pour surveiller les enfants dans la cour.

Association « ELAFOUACH » (Derby des Brasses) :

Cette association sollicite un local pour entreposer des skis. Monsieur le Maire propose de leur mettre à disposition le local de la commune dans l'immeuble « La Rachasse ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette mise à disposition.

POINT SUR ACTIVITES INTERCOMMUNALES

SYNDICAT DES BRASSES :

Chantier retenue collinéaire :

Le syndicat des Brasses a convié le samedi 2 octobre les conseillers municipaux des quatre communes le chantier de la retenue collinéaire. Les travaux arrivent à leur terme. Les travaux d'étanchéité vont se poursuivre par la pose d'une membrane de PVC de 2 mm d'épaisseur, reposant sur une texture spéciale évitant que les cailloux viennent percer le liner.

Les travaux d'extension des réseaux vont débuter prochainement.

Dossier « Alpes du Léman »

Une réunion de conciliation aura lieu le mardi 26 octobre 2010, en sous-préfecture de Bonneville, en présence des Sous-Préfets de Bonneville et de Thonon, des représentants du Syndicat des Brasses et des représentants du Syndicat mixte des Alpes du Léman. Cette réunion a pour but, selon Monsieur le Sous-Préfet, de comprendre l'origine des dissensions entre les deux structures et d'appréhender la suite qui pourrait être donnée à l'évolution de ce dossier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE :

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée Verte a lancé une étude sur l'activité économique du canton, avec l'aide du Conseil Général et de l'Etat, dans le cadre du dispositif FISAC.

Cette étude est mise en œuvre par la Chambre de Commerce et par la Chambre des métiers.

Une réunion technique a eu lieu, débouchant sur la validation d'axes de travail suivants :

Axe	Observations	Principales actions envisagées
N°1 Développer l'emploi	<p>Axe majeur et fil conducteur du projet de territoire – L'objectif est de donner la possibilité aux entreprises de s'agrandir sur place, voire d'accueillir de nouvelles.</p> <p>L'objectif est également de freiner la consommation à l'extérieur du territoire, tout en veillant à ce que les locomotives commerciales potentiels jouent leur rôle.</p>	<p>1.1. Etude la requalification de certaines zones d'activités</p> <p>1.2. Favoriser l'extension des établissements commerciaux qui le souhaitent tout en assurant le maintien des équilibres commerciaux et les liaisons entre les différents pôles commerciaux du territoire</p> <p>1.3. Mener des actions spécifiques autour des filières Alimentaire et Bois (?)</p> <p>1.4. Développer les services à la population (?)</p>
N°2 Relancer la dynamique collective	<p>La mobilisation des professionnels est également un axe majeur pour la réussite du projet.</p> <p>Celle-ci repose sur un partenariat actif et la construction d'un projet</p>	<p>2.1. Relancer l'union commerciale et artisanale (UCA)</p> <p>2.2. Accompagner l'UCA dans l'élaboration et la mise en œuvre de</p>

	partagé.	son projet (communication, voire animations commerciales)
N°3 Investir pour favoriser la fréquentation commerciale	L'objectif est d'aider financièrement les mairies qui souhaitent réaliser des aménagements urbains pour renforcer l'attraction de leur centre bourg.	3.1 Favoriser les investissements communaux, en particulier les traversées de village (Habère Poche et Habère Lullin) et les aménagements d'entrées de bourgs (Boège ?) 3.2. Implanter une signalétique collective à l'échelle du territoire et en particulier aux portes d'entrée du territoire (?) 3.3. Elaborer une charte d'enseignes (?)
N°4 Aider les entreprises à investir pour améliorer leur compétitivité	L'objectif est d'encourager la rénovation des points de vente et la modernisation de l'outil de production, ainsi que la professionnalisation des chefs d'entreprise et de leurs salariés.	4.1. Aider les entreprises à investir 4.2. Encourager la professionnalisation des gérants et de leurs salariés.

BILAN DE LA FACTURATION DE L'EAU POTABLE EN 2010

Cette année le bilan de la facturation d'eau et d'assainissement se décompose comme suit :
73 701 m³ facturés pour 827 compteurs, soit une consommation moyenne de 89.11 m³/compteur, représentant la somme de 195 645.11 €.

Suite à un contrôle et une mise à jour des différentes tournées du rôle d'eau, un certain nombre de problèmes au niveau de la facturation sont apparus (sources privées, assainissement non collectif, dysfonctionnements installations, abonnements spéciaux, branchements collectifs).

C'est pourquoi un groupe de travail au sein du conseil municipal sera créé afin de rédiger un nouveau règlement et une nouvelle tarification.

LES IMPOTS LOCAUX EN 2010

Les habitants de la commune ont reçu au cours de l'été, leurs avis d'impôts locaux pour 2010 (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncières sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation).

M. le Maire présente l'évolution des taux :

Taxe foncière sur les propriétés bâties					
Année	Taux communal	Taux départemental	Taux Communauté de communes	Taux Régional	Taux ordures ménagères
2009	12,60%	7,65%	n'existait pas en 2009	2,12%	10,07%
2010	7,71%	8,38%	5,98%	2,12%	10,99%
Taxe d'habitation					
2009	12,60%	5,84%	n'existait pas en 2009		
2010	7,71%	5,33%	5,87%		

L'addition du taux de la commune et du taux de la nouvelle communauté de communes, fait apparaître un taux cumulé de 13,69 %, soit une augmentation du taux de 8,65 %. La dernière augmentation des taux communaux date de 2004.

M. le Maire rappelle que la commune de BOGEVE a diminué son taux communal en proportion de la diminution de la contribution versée à l'ancien SIVOM de la Vallée Verte, qui a été remplacé, depuis le 1^{er} janvier 2010, par la communauté de communes de la Vallée Verte, qui désormais, dispose d'une fiscalité propre.

Et les taux applicables à la communauté de communes ont été calculés en se référant au besoin de financement budgété à 1.000.000 €, représentant environ 49 % du produit fiscal des huit communes du canton. Et c'est ce pourcentage qui a été appliqué aux taux moyens d'impôts locaux des huit communes du canton.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre :

Cette année la cérémonie de commémoration du 11 novembre se déroulera à BOGEVE. Le repas des anciens combattants se déroulera à la Salle des Fêtes.

Réfection des escaliers du bourg :

Après plusieurs mois de négociation, l'entreprise REY est chargée de changer les marches des escaliers du bourg, pour le compte de la société GIRARD SOPREVA.

Cette dernière va remplacer à ses frais les marches actuelles, détériorées anormalement par gel, par des marches en granit.

Les travaux vont bientôt débuter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30.